



**PRÉFECTURE
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°971-2024-126

PUBLIÉ LE 21 MAI 2024

Sommaire

DRAJES / Pôle jeunesse engagement vie associative

971-2024-05-16-00002 - Arrête MJSEA - promotion du 14juil2024 (2 pages)

Page 3

DRAJES

971-2024-05-16-00002

Arrête MJSEA - promotion du 14juil2024

ARRETE N° du

**Portant attribution de la médaille de la jeunesse, des sports
et de l'engagement associatif
Au titre de la promotion du 14 juillet 2024**

Le Préfet de la Région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,
chevalier de la Légion d'Honneur, officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le décret n°69-942 du 14 octobre 1969 portant création de la médaille de la jeunesse et des sports ;

Vu le décret 2013-1191 du 18 décembre 2013 modifiant le décret 69-942 du 14 octobre 1969 ;

Vu l'arrêté n°971-2022-01-25-00001 du 31 janvier 2022 portant renouvellement des membres de la commission départementale d'attribution de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;

Vu le compte-rendu de la séance du 05 mars 2024 de la commission départementale d'attribution de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;

Sur proposition du délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports,

A R R E T E

Article 1er :

La médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif échelon bronze est décernée
à :

-
- Madame BAHIIJA Kelly, née le 18 octobre 1973 – LES ABYMES
- Madame CHAMPAGNE Marie-Joëlle, née le 15 octobre 1978 – BASSE-TERRE
- Monsieur DAHAN Didier, né le 17 juillet 1961 – BAIE-MAHAULT
- Monsieur DONNAT Alcide, né le 08 novembre 1959 – SAINTE-ANNE
- Monsieur GORDIEN Dorothee Nerville, né le 06 février 1953 – PORT-LOUIS
- Monsieur GRANDISSON Hyppomène, née le 07 août 1958 – SAINTE-ANNE
- Madame SIGISCAR Miriane, née le 21 octobre 1949 – POINTE A PITRE
- Madame SAMUEL-LEFFET Sandra, née le 20 septembre 1972 – LES ABYMES

Article 2 :

La lettre de félicitations pour services rendus à la cause de la jeunesse et des sports est décernée à :

- Madame ACAMEL Marcelle Jeanne, née le 13 mai 1956 – SAINTE-ANNE
- Monsieur BARTEBIN Ange Barthélémy, né le 24 août 1954 – TROIS-RIVIERES
- Madame BENJAMIN Trécy, née le 04 juin 1992 – SAINT-CLAUDE
- Monsieur BOUREAUD Thierry, né le 09 août 1958 – PARIS 16ème
- Monsieur CHRISTON Jean-Marie, né le 1^{er} avril 1950 – SAINT-FRANCOIS
- Madame EDOM Lohana, née le 12 février 1993– POINTE A PITRE
- Madame ELISA Corine, né le 07 février 1968 – LES ABYMES
- Madame FOY Corinne, né le 06 avril 1975 – SAINT-CLAUDE
- Madame GALLI Sabrina, né le 14 juin 1973 – NEUILLY SUR SEINE
- Monsieur GEOFFROY Christiane née le 28 octobre 1964 – SAINTE-ANNE
- Monsieur GUIOUGOU Michel, né le 27 août 1964 – LES ABYMES
- Monsieur HAMOT Claude, né le 12 octobre 1967 – POINTE A PITRE
- Madame JALET Marie-Ange, née le 08 mars 1975 – CLAMART
- Monsieur JEAN-DENIS Lucien, né le 20 janvier 1965 – SAINT-MANDE (94)
- Monsieur KALI Axel, Loïc né le 12 juin 2000 – BLANC-MESNIL (93)
- Madame LAPIN Wendy, née le 15 octobre 1999 – LES ABYMES
- Madame LARAME Emilie Ophélie, née le 11 février 1989 – MEAUX (77)
- Madame MATHIAS Sandra, née le 23 mai 1990 – POINTE A PITRE
- Monsieur NAÏNAN Elie Symphor, né le 08 juillet 1962 – LE MOULE
- Monsieur PENTIER Stéphane, né le 10 décembre 1975 – PARIS 20ième
- Madame PETRO Germaine, née le 1^{er} août 1968 – GRAND-BOURG
- Madame RACINE Laurence, née le 26 septembre 1967 – BESANCON (25)
- Monsieur SAINCILY Louis Henry, né le 25 août 1955 – POINTE A PITRE
- Monsieur TREMOR Didier, né le 18 mai 1971 – LES ABYMES

Article 3 :

Monsieur le secrétaire général de la préfecture et Monsieur le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Basse-Terre, le

16 MAI 2024

Xavier LEFORT



Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant tribunal administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Cette décision peut faire l'objet dans le même délai d'un recours gracieux auprès de l'autorité qui l'a délivrée.

Tél. 05 90 81 33 57
ce.drajes@ac-quadeloupe.fr
323 Bd du Général DE GAULLE – 97100 BASSE-TERRE